



Conseil communal
Vallorbe

Procès-verbal No 23
Séance du 27 avril 2015

Présidence : Monsieur Yann Jaillet

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Monsieur l'huissier, aux scrutateurs, aux représentants de la presse régionale et cantonale ainsi qu'au fidèle public.

Depuis la séance du Conseil communal du 16 février 2015, M. Jaillet a eu le plaisir de représenter les Autorités législatives communales aux évènements suivants :

- Carnaval de Vallorbe le 7 mars 2015 ;
- Festival des couteliers le 6 avril 2015 ;
- Assemblée générale ordinaire des actionnaires des Usines Métallurgiques de Vallorbe SA le 15 avril 2015 ;
- Assemblée générale de l'Union des sociétés de Vallorbe le 22 avril 2015 ;
- Fondue des Amis du Hockey Club Vallorbe le 24 avril 2015.

Premier objet

Appel

Excusés : Mesdames L. **Bogliano**, L.-Cl. **Magnenat**, L. **Nirina** et A. **Rocca**
Messieurs G. **Alemanni**, J.-Ph. **Dépraz**, N. **Ghenoune**, C. **Huguenin**,
J. **Kolly**, P. **Rigoli** et D. **Stramke**
M. Hervé **Foretay** pour la Municipalité

L'appel fait constater la présence de 39 **conseillers/50** ; les 11 conseillers absents ont pris la peine de s'excuser. Le quorum étant atteint, **M. le Président** soumet au Conseil l'ordre du jour suivant :

Second objet

Adoption de l'ordre du jour

M. le Président soumet l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 21 du 16 février 2015
4. Correspondance
5. Préavis municipaux
6. Communications de la Municipalité
7. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
8. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Troisième objet
Adoption du procès-verbal No 21 du 16 février 2015

Mme C. Nieto demande de corriger en page 6, son nom qui est mal orthographié,

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès-verbal no 21 est ensuite adopté à l'unanimité.

Quatrième objet
Correspondance

- **Correspondance de M. T. Goël du 5 mars 2015**

« Une petite pique de rappel au conseil communal....

Bonjour,

Ci-dessous une petite pique de rappel au conseil communal par rapport à la sécurité des enfants sur la route cantonale entre le Creux et Vallorbe, et un accident récent avec un enfant qui s'est produit sur cette route....

On trouve 1,5 millions pour rénover le V-Center mais on n'est pas en mesure d'améliorer la sécurité des enfants sur ce tronçon...

Je suis un citoyen déçu et j'ai peur pour mes enfants !

Meilleures salutations.

T. Goël »

Cinquième objet
Préavis municipaux et nomination des commissions

No 01/15 Préavis municipal relatif à la modification de l'article 12 du règlement communal sur la gestion des déchets

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs J.-A. Chezeaux, B. Haldemann, J. Jeanmonod, B. Rindlisbacher, S. Truan et J. Kolly

No 02/15 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 358'000. -- pour l'équipement d'un lotissement dans le quartier des « Grands Marais »

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames L. Bogliano, B. Panchaud et D. Tellenbach

Messieurs, S. Gendroz, Ch. Maradan et I. Facchinetti

Sixième objet
Communications de la Municipalité

Mme M. Dvorak, Municipale, communique :

Décompte du préavis 4/12 concernant la création d'une garderie à la rue de France

- Crédit de CHF 2'332'000. – accordé le 27 août 2012 ;
- Travaux supplémentaires effectués dans le cadre des aménagements extérieurs à l'ouest du bâtiment afin d'anticiper à court terme le futur passage des élèves entre la gare et le collège ainsi que la création d'un mur de soutènement supplémentaire au-dessus des places de parc ;
- Dépense finale pour la Commune de CHF 2'381'354.20, montant servant de base pour la fixation du loyer payé par l'AJOVAL

Association scolaire

Lors de son assemblée du 1^{er} avril dernier, l'Association scolaire de Vallorbe-Ballaigues et Vaulion a accepté le préavis de l'aménagement du 2^e étage du collège des 3 Vallons de CHF 1'029'200. --. Le début des travaux est prévu pour cet été.

M. S. Costantini, Syndic, communique :

Personnel communal : Un nouveau Collaborateur et une nouvelle Collaboratrice viendront bientôt rejoindre le Personnel communal. Il s'agit, en date du 1^{er} mai, de Monsieur Jean-Claude Benier, engagé comme assistant de sécurité publique à 100 % et, à partir du 1^{er} juin, de Madame Fabienne Blondeau en tant que réceptionniste-secrétaire à 100 %.

Maison de Commune : Vous aurez noté que ces dernières semaines divers travaux ont eu lieu dans le hall d'entrée de la Maison de Commune. La réception sera opérationnelle dès le 1^{er} juin. La nouvelle boîte aux lettres permettant en permanence le dépôt du courrier et des bulletins de vote ainsi que le nouveau tableau d'affichage pour les mises à l'enquête seront quant à eux installés d'ici mi-mai.

Décompte de préavis : Le 25 février 2013, le Conseil communal accordait un crédit de 743'000 francs à la Municipalité dans le cadre du préavis 08/12 relatif à la rénovation des installations de tennis et l'amélioration des infrastructures d'accueil au Stade des Prés-sous-Ville. Conformément aux vœux du Conseil, un accent particulier a été mis sur la rénovation de la buvette et une séparation permettant une ouverture totale entre le local existant et celui nouvellement créé a été réalisée. Compte tenu de ces travaux supplémentaires, le décompte final fait apparaître une dépense totale de 769'806 francs et 20 centimes.

Cabine téléphonique : La Municipalité a été informée que l'entreprise SWISSCOM a décidé de supprimer la cabine téléphonique située entre la Piscine et la Halle des fêtes. Cette décision est motivée par le fait que cette cabine est très peu utilisée.

Manifestations : La Municipalité vous rappelle que du 14 au 17 mai auront lieu les festivités commémorant le centenaire du Tunnel du Mont d'Or et que le 30 mai, une compétition internationale de bûcheronnage, organisée

en partenariat entre les Usines Métallurgiques de Vallorbe et la Commune, se tiendra devant la Halle des fêtes.

Comptes 2014 :

Le bouclement des comptes de l'année passée nous confirme que les efforts permanents entrepris afin de diminuer les charges sont profitables et font apparaître une marge brute de 4'030'749 francs ce qui correspond à 21,07 %. C'est la première fois que la Commune parvient à franchir le cap des 20% et ce résultat, dont on peut tous se réjouir, confirme que la localité est apte à faire face à ses investissements au profit de son développement et de l'entretien de son patrimoine.

Septième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Huitième objet

Divers, questions et vœux

Avant de céder la parole aux conseillers, et pour couper court à toute éventuelle remarque à ce sujet, **M. le Président** tient à préciser que le maintien de la séance de ce soir était indispensable pour plusieurs raisons :

- D'abord, la séance du Conseil sur les éoliennes se devait à mon avis d'être consacrée à cet unique objet, ce d'autant qu'il était difficile de prévoir l'ampleur des débats ;
- Ensuite, il importait de maintenir la séance de ce soir au cas où, mardi passé, ce même conseil avait décidé un second débat sur les éoliennes. Ainsi, le second débat aurait eu lieu rapidement ;

Enfin, il a estimé qu'il était préférable de maintenir une séance, sans tension, entre celle du 16 février et celle du 29 juin.

M. R. **Gfeller** au sujet de la Gare de Vallorbe, souhaite que la Municipalité demande aux CFF d'enlever les barrières et les échafaudages sur le devant de la Gare qui ne servent plus à rien maintenant.

M. B. **Haldemann** intervient également au sujet de la gare ; il a pris cette semaine le TGV en gare de Vallorbe et d'autres usagers lui a fait remarquer qu'il n'y avait toujours pas d'échangeur de monnaie pour le parking. De plus, le quai du TGV est répugnant, il est couvert d'immondices entre les rails, ses accompagnants étaient dégoutés et horrifiés, belle image pour notre localité.

Mme F. **Manière** émet quelques souhaits :

- Le premier concerne le columbarium du cimetière de Vallorbe. En effet, le cimetière en lui-même est bien entretenu et propre, par contre le columbarium est très souvent jonché de débris de verre, de fleurs séchées, d'arrangements abîmés etc. Mme Manière demande à la Municipalité d'y installer une poubelle afin que les personnes âgées notamment, n'aient pas besoin de repartir avec leur déchets ou d'aller jusqu'à l'autre bout du cimetière pour les déposer après avoir fleuri l'urne de leur défunt.
- Elle fait remarquer qu'il y a également beaucoup de détritits et d'excréments de chiens sur le nouveau chemin piétonnier de la rue de l'Ancienne Poste. Ce chemin a bien été aménagé, néanmoins, cet endroit ressemble de plus en plus au chemin du long de la berge. Elle demande s'il est possible d'y installer le même panneau, invitant les propriétaires de chiens à utiliser les sacs mis à leur disposition pour les besoins de leur cher canidé, et ceci par égard aux nombreux piétons.
- Concernant le site internet de la Commune de Vallorbe, elle suggère qu'il soit mis à jour plus régulièrement, en particulier le législatif ; en effet, comme d'autres communes du Canton : On pourrait y lire les procès-verbaux, les décisions prises par le Conseil communal etc... ; cela serait utile à la population. En tant que secrétaire du Conseil, elle n'y a pas accès ; elle souhaite que le Greffe municipal qui comprend de plus en plus d'employées s'en occupe !
- Elle aurait désiré également avoir des renseignements sur l'avancement des travaux de la rue de l'Ancienne poste. La Municipalité l'a informée que c'était du domaine privé ; elle espère cependant obtenir des réponses lors d'une prochaine séance.
- Dimanche dernier, en milieu d'après-midi, Mme Manière a rencontré plusieurs touristes quelque peu désorientés devant « l'Auberge pour Tous » car celle-ci était close. Il y a bien un numéro de téléphone sur la porte, néanmoins elle trouve dommage que cela soit fermé, ne pourrait-on pas prévoir une permanence, au moins durant la belle saison afin que les touristes y soient accueillis comme il se doit.
- Finalement, elle demande des explications sur les allées et venues, les dimanches après-midi, d'une camionnette d'entreprise étrangère à Vallorbe, devant la ferme sise rue de l'Ancienne Poste, propriété maintenant de la Commune. Elle y a bien aperçu un employé de la voirie... mais un dimanche !

A 20h40, la parole n'est plus demandée, **M. le Président** remercie le Conseil pour la bonne tenue des débats et lui donne rendez-vous, le lundi 29 juin 2015 à 18h30.

Le Président : Yann Jaillet
La Secrétaire : Francine Manière



Prochaine séance, lundi 29 juin 2015 à 18h30

Vallorbe, le 27.04.2015/fma